

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN D'AULPS

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS, dûment convoqué s'est réuni, salle de la télécabine, sous la présidence de William CHALENÇON, Maire.

Date de convocation : 3 janvier 2023

PRÉSENTS : Estelle COUDERT, Marie-Laure GREVAT, Vincent FREMONT, André JORDAN, Rébecca VERMANT, Catherine CULLAZ, Sylviane COTTET DUMOULIN, Laurent MUDRY, François MITHIEUX, Françoise JOCHUM, Sophie COTTET et Yves DELALE

ABSENTS EXCUSES : Catherine VULLIEZ (procuration à Sylviane COTTET DUMOULIN) Kévin DELALE (procuration au Maire).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sylviane COTTET DUMOULIN

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 décembre 2022 est approuvé par les élus.

ORDRE DU JOUR :

- Prorogation du changement de salle pour les conseils municipaux et les mariages dans le cadre des travaux de réaménagement de la Mairie
- Projet de préemption d'un terrain agricole à Essert-la-Pierre via la SAFER
- Autorisation de présence d'un bouilleur de cru ambulant sur la Commune
- Demande d'achat de terrain communal pour un assainissement individuel aux Onchets
- Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 – Budget principal, eau et assainissement et remontées mécaniques
- Présentation du plan communal de viabilité hivernale
- Projet de partenariat sportif de haut-niveau avec Caitlin McFarlane
- Participation de la Commune aux centres de loisirs et séjours des enfants de la Commune
- PLUi-H – recensement des changements de destination en zone A et N
- Compte rendu de la commission d'urbanisme du 9 janvier 2023
- Compte-rendu diverses réunions
- Questions diverses

PROROGATION DU CHANGEMENT DE SALLE POUR LES CONSEILS MUNICIPAUX ET LES MARIAGES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE

Le Maire rappelle l'accord du Sous-Préfet pour la tenue des séances du Conseil municipal dans la salle de réunion de la Télécabine et l'accord du Procureur de la République pour la tenue des mariages dans la salle communale située au 2 allée du Plan d'Avoz.

Compte tenu des travaux en cours en Mairie, le Maire propose aux élus de renouveler ces demandes pour 6 mois. Rébecca VERMANT demande quand est-ce que les travaux de la mairie vont être terminés.

Vincent FREMONT répond que toutes les entreprises ayant été retenues, le chantier avance et devrait se terminer au mois d'avril.

Après discussion, les élus votent à l'unanimité les demandes de prorogation de changement de salles pour une durée de 6 mois. Le Maire conclut en ajoutant que cela nous laissera le temps d'organiser ce nouveau déménagement de l'ancienne trésorerie à la Mairie.

PROJET DE PREEMPTION D'UN TERRAIN AGRICOLE A ESSERT-LA-PIERRE VIA LA SAFER

Le Maire informe les élus que la SAFER a notifié en Mairie la vente d'une parcelle agricole à Clos Gaillard, cadastré E725, d'une contenance de 764 m², en zone naturelle. André JORDAN, Adjoint, ajoute que sous une partie de cette parcelle ou en limite de cette parcelle se situent les cuves incendies du nouveau réservoir d'Essert-la-Pierre. Le Maire pense qu'il serait opportun de préempter. Sophie COTTET demande à quoi cela va servir. Le Maire répond que cela peut permettre d'agrandir le réservoir et ajoute que c'est la possibilité de régulariser le foncier et de sécuriser l'implantation du réservoir. Yves DELALE rappelle que le réservoir d'Essert-la-Pierre vient d'être refait. Vincent FREMONT pense qu'il faut sécuriser le réservoir via cette acquisition pour les années futures.

Le Maire confirme aux élus que la SAFER doit disposer d'un motif agricole pour préempter. Cette parcelle, qui est à côté d'autres parcelles communales, pourrait permettre de stocker le bétail lors des transhumances dans les alpages. Il confirme que cette parcelle dessert 4 alpages communaux – Brion, Nantaux, Longemale et Céausez – qui sont exploités.

Yves DELALE ne comprend pas pourquoi les cuves incendies ont été implantées sur un terrain privé par la précédente municipalité. André JORDAN répond que ce serait une erreur du bureau d'étude. Estelle COUDERT demande si on sait pourquoi la personne souhaite acheter ce terrain agricole. Le Maire répond que l'acheteur est de Bons-en-Chablais et qu'on ne sait pas pourquoi il veut acheter cette parcelle.

Le Maire confirme que la SAFER propose la préemption au prix de 5 580 euros plus les frais de notaire. François MITHIEUX et Yves DELALE trouvent ce prix élevé. Le Maire confirme que les frais de la SAFER sont élevés.

Après discussion, les élus décident de demander à la SAFER de baisser ces frais.

AUTORISATION DE PRESENCE D'UN BOUILLEUR DE CRU SUR LA COMMUNE

Le Maire informe les élus que M. Arnaud BAUD, distillateur, demande à disposer d'un emplacement sur la Commune. Le Maire aimerait que les habitants de Saint Jean d'Aulps puissent distiller leurs fruits sur la Commune comme cela se faisait dans tous les villages auparavant. Il confirme que le Conseil doit donner son accord, cela fait partie des formalités que M. BAUD doit remplir auprès des services des douanes.

M. Arnaud BAUD aura besoin d'une alimentation électrique, d'un accès à l'eau et rejettera les déchets (résidu de fruits, noyaux) dans une cuve de stockage afin de ne pas boucher le réseau d'assainissement collectif. Cette distillation pourrait être organisée aux services techniques vers l'ancienne STEP.

Après discussion, les élus valident à l'unanimité la présence d'Arnaud BAUD, distillateur sur la Commune.

DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN COMMUNAL POUR UN ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL AUX ONCHETS

Le Maire passe la parole à Vincent FREMONT qui informe les élus de la demande de M. et Mme DOULCIER. Ces derniers ont acquis une maison et ne dispose pas du terrain suffisant pour installer un assainissement individuel. Ils demandent donc à la Commune de leur vendre une partie du terrain communal cadastré A2293. Après étude de leur demande, le Maire et Vincent FREMONT proposent aux élus ne pas vendre cette parcelle car l'impasse des fours est déjà très étroite, la Commune a donc un intérêt à conserver cette parcelle. Par contre, pour ne pas bloquer l'installation d'un assainissement individuel, Vincent FREMONT propose d'accorder une servitude de passage des réseaux sur les parcelles communales E2293 et E2294.

Après discussion, les élus autorisent à l'unanimité le passage des réseaux nécessaires à la mise en place de l'assainissement individuel. Les frais de constitution de cette servitude gratuite seront à la charge des demandeurs, M. et Mme DOULCIER.

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023 – BUDGET PRINCIPAL, EAU ET ASSAINISSEMENT ET REMONTEES MECANQUES

Le Maire rappelle les 2 règles budgétaires suivantes en attendant le vote du budget primitif 2023, prévu en mars prochain.

Le Maire est autorisé à dépenser 100% des crédits de fonctionnement inscrits en 2022.

Quant aux dépenses d'investissement, il existe 2 possibilités. Les restes à réaliser et l'autorisation par délibération de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022.

Le Maire rappelle les projets d'investissement en cours qui nécessitent de reconduire les crédits avant le vote du budget : les travaux de réaménagement de la Mairie, les travaux de captage des eaux du Bois du Nant, le solde des travaux dans la zone du Vernay Bron, le solde des dépenses du développement estival ainsi que les grandes inspections et gros entretien des remontées mécaniques.

Après discussion, les élus votent à l'unanimité les dépenses d'investissements tels que présentées en attendant le vote du budget 2023.

PRESENTATION DU PLAN COMMUNAL DE VIABILITE HIVERNALE

Le Maire présente aux élus le plan communal de viabilité hivernal qui détaille les moyens mis en œuvre par la Commune dans le cadre du déneigement des routes communales. Ce plan présente les moyens en personnel, les astreintes, les tournées, les véhicules, l'utilisation du sel....

Le Maire en profite pour rappeler aux élus qu'à réception de la convocation au Conseil contenant l'ordre du jour, chacun peut demander les documents en amont de la réunion.

Laurent MUDRY confirme que ce plan de déneigement est obligatoire et qu'il est à la disposition des habitants qui en font la demande.

Après discussion, les élus valident, à l'unanimité, le plan de viabilité hivernale tel que présenté.

PROJET DE PARTENARIAT SPORTIF DE HAUT-NIVEAU AVEC CAITLIN MCFARLANE

Le Maire rappelle que Mme Caitlin MCFARLANE est membre du Ski Club de Saint Jean d'Aulps et du Comité Mont Blanc. Elle a remporté de nombreuses médailles dont la Médaille d'argent au slalom au Championnat de France en 2021, la Médaille de bronze au slalom au Championnat de France en 2022. Elle a participé au Championnat du Monde Junior cette année.

Sylviane COTTET DUMOULIN indique que la Commune de Morzine soutient financièrement des sportifs. Ces derniers ont des frais importants qui restent à leur charge.

Le Maire propose aux élus que la Commune soutienne Caitlin en signant un contrat de partenariat. La Commune verserait à Caitlin MCFARLANE une somme de 5000 euros par saison et s'engagerait pour 2 saisons. A cela s'ajouteraient des primes aux résultats détaillés dans le contrat. En échange, Caitlin MCFARLANE deviendrait l'ambassadrice de Saint Jean d'Aulps.

Sophie COTTET demande qui a rédigé le contrat. Le Maire répond que c'est Caitlin et que le contrat sera signé entre elle et la Commune. Marie-Laure GREVAT souhaite que la Commune valorise ce partenariat et demande à Catherine CULLAZ que le Ski-Club réalise des affiches et des kakémonos promotionnels.

Après discussion, les élus votent, à l'unanimité, le « contrat coureur » à intervenir avec Caitlin MCFARLANE pour les saisons 2022/2023 et 2023/2024.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX CENTRES DE LOISIRS ET SEJOURS DES ENFANTS DE LA COMMUNE

Le Maire confirme aux élus la demande de la FOL74. L'organisme propose à la Commune de participer sur le prix de journée des enfants de la Commune qui partent en centres de vacances. Le Maire propose comme les années précédentes d'étendre cette participation journalière aux enfants de la Commune qui se rendent aux centres de loisirs de la Ruche à Morzine. Sylviane COTTET DUMOULIN confirme que de nombreux enfants vont aux centres de loisirs en juillet / août.

Après discussion, les élus votent, l'unanimité des votants, la participation de la Commune à 3€ par jour et par enfants de Saint Jean d'Aulps et de limiter cette participation à deux semaines par an.

PLUi-H – RENCENSEMENT DES CHANGEMENTS DE DESTINATION EN ZONE A ET N

Le Maire rappelle aux élus qu'un recensement des bâtiments susceptibles de changer de destination a été réalisé par la Commune, en collaboration avec le service urbanisme de la CCHC, dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H.

A la relecture du document, approuvé par le Conseil Communautaire le 13 septembre 2022, il apparaît que la liste des changements de destination n'est pas complète. Le Maire propose donc aux élus de compléter ce recensement et de le communiquer à la CCHC.

Le Maire demande à Estelle COUDERT, adjointe à l'urbanisme, de se charger de réaliser ce nouveau recensement.

Après discussion, les élus votent, l'unanimité des votants, la demande de modification du PLUi-H, qui permettra de lister l'ensemble des bâtiments susceptibles de changer de destinations en zone A et N.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'URBANISME

La commission s'est réunie le 9 janvier 2023.

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLU	ZONE PPR
NUMERO	PC07423822B0012T01			
RECU LE	09/01/2023			
NOM	SAS CLOS FLORINE PATRIMOINE			
LIEU	3252 route de la Moussière			
OBJET	Transfert PC07423822B0012 SAS MCIA			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLU	ZONE PPR
NUMERO	DP07423822B0050	AB 484	UC	bleue 64A
RECU LE	14/12/2022			
NOM	JACQUES SERMET Georges			
LIEU	80 impasse Grangia			
OBJET	Reconstruction après incendie			
NUMERO	DP07423822B0051	AD 122	UA2	bleue 64A
RECU LE	27/12/2022			
NOM	JAGLARSKI Julie			
LIEU	1797 route des Grandes Alpes			
OBJET	Réfection toiture			
NUMERO	DP07423822B0052	AI 84	Uhp	bleue 60A
RECU LE	29/12/2022			
NOM	BAUD Alexandre			
LIEU	967 route de la Moussière			
OBJET	Agrandissement et ajout d'ouvertures			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	CU07423822B0165	G 876-1058	UT	bleue 52A
RECU LE	02/12/22	1060-1062		
NOM	Me BAUD	1064-1066		
OBJET	cu de simple information	1068-1071		
LIEU	110 route de la télécabine			
NUMERO	CU07423822B0166	G 944	UT	bleue 54B
RECU LE	05/12/22			
NOM	TERRANOTA			
OBJET	cu de simple information			
LIEU	3017 route de la Moussière			
NUMERO	CU07423822B0167	F 917-918		
RECU LE	06/12/2022			
NOM	Me DERONT			
OBJET	cu de simple information			
LIEU	Graydon			
NUMERO	CU07423822B0168	F 1622		
RECU LE	12/12/2022			
NOM	NOVALPS			
OBJET	cu de simple information			
LIEU	Bois Derry			
NUMERO	CU07423822B0169	AI 8		
RECU LE	12/12/2022	455-456		
NOM	Me LARDENOIS			
OBJET	cu de simple information			
LIEU	637 route de la Moussière			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423822B0170 30/12/22 Me DERONT Cu de simple information 2860 route de la Moussière	G 515-517 938		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423822B0171 30/12/22 NOVALPS Cu de simple information 110 route de la télécabine	G 876-1058 1060-1062 1064-1066 1068-1071		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0001 02/01/2023 NOVALPS Cu de simple information Chez les Favre	G 190		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0002 06/01/2023 NOVALPS Cu de simple information 1 route des Grandes Alpes	B 1313-1314 865-922		

Estelle COUDERT présente les DIA, déclaration d'intention d'aliéner, en cours. Aucune décision de préemption n'est prise par les élus.

Les dossiers suivants ont été signés :

DOSSIER	DEMANDEUR	LIEU DIT	OBJET	DECISION + DATE
PC22B26	COCQ Ludovic	1781 route de la Villaz	Extension habitation	REFUS 02/01/23
Transfert PC22B16	COUTTS Christopher	600 route de l'Abbaye	Transfert PC Ariston	ACCORD 28/12/22
DP22B41	HUGHES Mark	856 route de la Moussière	Extension balcon, remplacement fenêtre par porte	ACCORD 26/10/22
DP22B46	CULLAZ Rémi	278 route de l'Abbaye	Panneaux solaires	ACCORD 05/12/22
DP22B48	FEIG Eric	447 route du Bas Thex	Panneaux solaires	ACCORD 22/12/22

COMPTE RENDU DIVERSES REUNIONS

Jeudi 15 décembre 2022 : Assemblée Générale de l'EPF

Le Maire été invité à l'AG de l'Etablissement Public Foncier pour présenter le dossier d'acquisition des 2 bâtiments de logements de la MGEN par la Commune via l'EPF. Suite à cette réunion, la Commune a sollicité une subvention exceptionnelle à l'EPF car ce dossier répond en tout point aux projets que l'EPF veut encourager et soutenir.

Jeudi 15 décembre 2022 : réunion du CCAS

Le Maire confirme la tenue de la réunion du CCAS. A son issue, ces membres rejoints par les élus du Conseil ont confectionné les colis de Noël pour les seniors de la Commune. La distribution a été réalisée avant les fêtes de Noël.

QUESTIONS DIVERSES

Samedi 17 décembre : Concert de la Sainte-Cécile

Dans la salle culturelle, s'est déroulé le concert de la Sainte Cécile par le BrassBand puis une remise de médailles. Ce fut le 1^{er} concert de Jérémy COURTOIE, nouveau chef d'orchestre du BrassBand.

Vendredi 30 décembre : Concert de Noël du BrassBand

Ce concert a eu lieu à l'église de la Moussière et a réuni beaucoup de spectateurs dans une ambiance très sympathique.

Samedi 31 décembre : Animations du Ski-Club

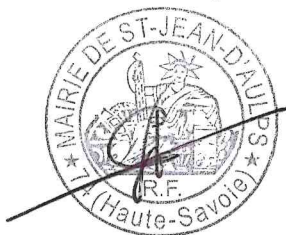
Le Maire rappelle la tenue du feu d'artifice, du bar à champagne et de la descente aux flambeaux par le Ski Club et l'ESF. Le Maire les remercie car cela a bien animé la station pour ce réveillon.

Domaine skiable du Roc d'Enfer

Au regard des conditions météo, le Maire confirme que la station est restée partiellement ouverte et a su proposer des animations estivales comme des descentes en kart, en trottinette et des balades en swincar.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 20 mars 2023 dans la salle de réunion du bâtiment de la télécabine.

Le Maire,
William CHALENÇON



Le Secrétaire de séance,
Sylviane COTTET DUMOULIN

